Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil d'Etat lance la consultation sur le nouveau Plan directeur cantonal

Le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation du projet de Plan directeur cantonal. Outil central de la politique d'aménagement du territoire, ce plan vise une utilisation rationnelle de l'espace. Pour garantir le cadre de vie et le développement de l'ensemble du canton, il favorise notamment l'implantation de la population dans les centres régionaux. Les perspectives de croissance démographique et l'évolution actuelle de l'occupation des sols imposent en effet un nouveau cadre.

Le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation du projet de Plan directeur cantonal (PDCn) jusqu'au au 23 décembre 2005. Son objectif est de permettre un développement harmonieux de l'ensemble du canton en favorisant une utilisation rationnelle du sol.

D'ici 2020, la population du canton, actuellement de 640 000 personnes, devrait gagner une centaine de milliers d'habitants. Dans ce contexte de croissance démographique, la tendance actuelle de l'occupation du sol fait apparaître un étalement des habitations sur le territoire cantonal, provoquant un mitage des zones rurales et une densification du trafic routier, facteur aggravant les embouteillages. La vocation du nouveau PDCn est de freiner cette évolution dommageable à la qualité de vie et à l'économie. Il doit rationaliser la consommation d'espace, ressource limitée, et permettre un développement solidaire du territoire.

Ce plan, mis en chantier en 2000, prévoit pour cela de favoriser l'implantation des nouveaux habitants dans les espaces dotés d'équipements publics conséquents et bien desservis par les réseaux de transport. Une cinquantaine de centres répartis sur l'ensemble du canton répond à ces critères. Le développement des autres communes ne sera pas pour autant bloqué. L'accroissement de leur population sera possible, mais

pas au-delà de la moyenne cantonale.

Sans sacrifier le transport routier, cette approche permettra une utilisation optimum des équipements et des réseaux de transports publics existants. Elle évitera ainsi une dispersion des efforts et des moyens. Le cadre de vie en bénéficiera, grâce notamment à la préservation des paysages et de la qualité de l'air.

Le projet de Plan directeur cantonal est consultable sur le site faîtier de l'Etat de Vaud www.vd.ch et www.plandirecteur.vd.ch, avec possibilité de réponse en ligne à la consultation.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 octobre 2005

DIRE, Jean-Claude Mermoud, chef du Département des institutions et des relations extérieures, 079 756 41 60 Alain Renaud, Service de l'aménagement du territoire, 021 316 73 93

texte
PDCn-Consult.2005.réunions-publiques